

"Il est défendu à toutes personnes de prendre, ou de se donner comme prenant, un recensement ou une énumération des enfants dans tout district d'école publique, ou dans toute partie de district dans la province du Manitoba, excepté à ceux qui sont autorisés par l'Acte des Écoles publiques; et toute personne qui enfreindra cette disposition se rendra passible de la pénalité stipulée dans la section 311 de cet acte."

La pénalité mentionnée ici est, cent piastres d'amende, ou à défaut de paiement, emprisonnement n'excédant pas trois mois.

Parlant de ce projet, le *Manitoba* du 18 février dit :

"S'il faut le prendre à la lettre on peut se demander jusqu'à quel point, après son adoption, il sera permis au curé ou au ministre protestant, dans leur paroisse, de faire le recensement des enfants d'âge à fréquenter l'école.

"La même question peut se poser au sujet de toute association religieuse, nationale ou patriotique.

"Jusqu'à quel point les chefs de tous les groupes ethniques, qui habitent notre province, pourront-ils faire le recensement, ou l'énumération de leurs forces ?

"Ce projet nous semble destiné à empêcher toutes les minorités de compter leur nombre, et de se préparer à la défense légitime de leurs intérêts religieux et nationaux.

"Ce projet nous semble destiné à donner au ministre de l'éducation de notre province les moyens nécessaires pour créer une oligarchie, qui pourra se jouer et se moquer de toutes les revendications, quelques justes et raisonnables qu'elles puissent être.

"Cette loi peut enlever à toute association, qui n'est pas gouvernementale, les seuls moyens qu'elle possède pour protéger les intérêts pour la défense desquels elle a été formée.

"C'est la centralisation de tout le pouvoir, le reniement de tous principes démocratiques.

"La liberté individuelle est ici en jeu; l'école libre est visée.

"Ce projet de loi mérite d'être surveillé attentivement."

Dans Ontario, la situation ne s'améliore pas. Et tout récemment, le 28 février, le Dr Nicholson, registraire de l'Université McGill, parlant à Montréal a fait des remarques des plus injustes contre le système scolaire de la Province de Québec. Ce Monsieur a eu l'audace d'affirmer, qu'en matières scolaires, les protestants sont traités injustement dans notre province. Il est allé jusqu'à suggérer que le pouvoir fédéral s'enpare de nos écoles et abolissent le système confessionnel et la langue française. Venant d'un professeur d'université: ces déclarations sont des plus regrettables.

## Bibliographie

LE LIVRE SECOND DU NOUVEAU CODE DE DROIT CANONIQUE. Circulaire de S. G. Monseigneur Emard, évêque de Valleyfield, au clergé de son diocèse, du 25 février, 1918. C'est la suite d'une analyse très complète du "Nouveau code de Droit canonique".

CONGRESO PEDAOGOGICO NACIONAL DE CORDOBA.—*Dietsim 14 a 23 de 1912.*—Buenos Aires, 1917.—Intéressant compte-rendu d'un grand congrès pédagogique tenu par les autorités scolaires et le personnel enseignant de la République Argentine en 1912. La table des matières indique des sujets variés et importants: Programmes, Écoles normales rurales, Éducation physique, Autorités de l'Instruction publique, Enseignement laïque et religieux, Vulgarisation des sciences. Les anormaux, Les écoles normales, Enseignement industriel, Éducation pratique, morale, agricole, etc.

Merci à la Commission du Congrès pour l'envoi d'un exemplaire.

EN BATAISSANT DES ÉGLISES, par Jos. Héroux—Imprimerie du *Devoir*, Montréal, 1917. Joli petit volume de cent pages, renfermant une dizaine de légendes et récits racontés avec un bon goût parfait. M. Héroux a doté notre bibliothèque canadienne d'un beau et bon livre. Nous souhaitons que ce volume soit donné aux écoliers comme livre de récompense.

MORCEAUX À DIRE. Choisis par Mlle Idola St-Jean, professeur de diction: Montréal 1918. Ce joli recueil de morceaux choisis, prose et vers, est précédé d'une préface de M. Edouard Montpetit. Prix \$1.00. En vente chez l'auteur, 24 rue Rigaud, Montréal.

En vente aussi à la même adresse, *Récitations enfantines*, dont nous avons déjà parlé.